

Le Petit Rhinolophe

- *Rhinolophus hipposideros* -



Espèce mammifère

Code Natura 2000 :

UE 1303



Le petit rhinolophe est une chauve-souris de la famille des rhinolophidés (*Rhinolophidae*)

Avec un cinquième du poids de son cousin, le grand rhinolophe, c'est le plus petit représentant de la famille.

IDENTIFICATION

Son pelage est brun clair sur le dos et grisâtre sur le ventre. Les juvéniles sont uniformément gris. L'oreille est large, se termine en pointe et est dépourvue de tragus (petite pointe de cartilage et de peau située devant le trou de l'oreille). L'appendice nasal est caractéristique en fer-à-cheval. Au repos et en hibernation, le petit rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes. Au regard de sa taille, le petit rhinolophe peut être difficilement confondu avec les autres rhinolophes.

BIOLOGIE

Activité

Le petit rhinolophe hiberne de septembre-octobre à fin avril et est actif surtout à partir du mois d'avril. Il effectue généralement de petits déplacements entre gîte d'hiver et gîte d'été et est très fidèle à son gîte d'hivernage. L'activité générale de l'espèce s'étend du crépuscule tardif au début de l'aube.

Régime alimentaire et territoires de chasse

Sans spécialisation apparente, le petit rhinolophe capture la plupart des insectes volants de petite et de moyenne taille. Il peut aussi capturer des araignées. Ses terrains de chasse préférentiels se composent de haies ou lisières forestières avec des strates buissonnantes et bordant des friches, des prairies pâturées ou de fauche.

Cycle de vie et Reproduction

Les femelles arrivent sur les sites de reproduction, essentiellement en milieu bâti, courant avril. Les naissances s'échelonnent de fin mai à mi-juillet, les petits pèsent 1,8 à 2g à la naissance et sont autonomes à six semaines. Les colonies commencent à se disloquer dès fin juillet et à partir de fin septembre il ne reste plus que quelques individus. Les accouplements, décrits comme très brefs, ont lieu habituellement de septembre à novembre.

Habitat

Le petit rhinolophe se rencontre de la plaine à la montagne. Cette espèce est liée aux forêts de feuillus ou mixtes et à la proximité de l'eau. Elle recherche des paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés. Gîtes d'hiver : l'espèce colonise toutes les cavités souterraines favorables quelle que soit leur taille (carrières, mines, tunnels, caves, etc.). Gîtes d'été : Au nord de son aire de répartition, la chauve-souris recherche des milieux assez chauds et relativement clairs (combles ou caves de bâtiments, etc.). Au sud, elle occupe également les cavités naturelles ou les mines.



HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE ASSOCIE

Les paysages semi-ouverts, à forte densité d'habitats (boisements de feuillus, prairies pâturées ou fauchées en lisière de bois ou bordés de haies, ripisylves, etc.) ainsi que les grottes non exploitées par le tourisme (8310) sont susceptibles d'être concernés par l'espèce. De plus, l'association boisements rivulaires et pâtures à bovins semble former un des habitats préférentiel.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Cette espèce est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale. Au nord de son aire de répartition, les populations sont faibles à très rares et elles sont plus courantes dans le sud. En France, le statut de l'espèce est variable. Sa présence reste anecdotique à l'extrême nord du pays mais augmente progressivement dès que la limite de l'aire de distribution s'éloigne.

CONSERVATION

Menaces

L'enfermement accidentel dans un gîte d'hibernation et la condamnation des accès aux gîtes estivaux semblent être les principales menaces pesant actuellement sur l'espèce. Le dérangement, la surfréquentation humaine et les aménagements touristiques des souterrains sont également des menaces. La modification des paysages (retournement de prairies, arasement de talus, extension des zones de culture, assèchement des zones humides, etc.) entraînent une disparition des terrains de chasse. Enfin, l'accumulation des pesticides (agriculture intensive) et des produits toxiques (charpentés) conduisent à une contamination des chauves-souris et à une diminution (voire disparition) de la biomasse disponible d'insectes.

Mesures de conservation

Le maintien et la reconstitution des populations de petit rhinolophe impliquent la mise en œuvre de mesures de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors de déplacement pouvant passer par :

- La protection réglementaire voire physique des gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transition ;
- Le maintien ou la reconstitution de terrains de chasse favorables, par l'intermédiaire de conventions avec les exploitants agricoles ou forestiers permettant une gestion du paysage favorable à l'espèce (prairie pâturée ou fauchée, structure paysagère diversifiée, ripisylve, boisement de feuillus, limitation des pesticides, etc.)

STATUT DE L'ESPECE

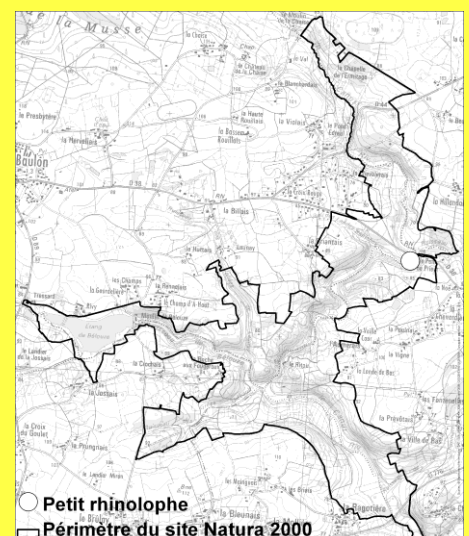
Le petit rhinolophe bénéficie de nombreux statuts de protection et de réglementation au niveau national, européen et international :

- Directive Habitat Faune Flore : annexes II et IV (protection stricte)
- Convention de Berne : annexe II
- Convention de Bonn : annexe II
- Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français (protection stricte)

ZOOM SUR LE SITE NATURA 2000 : LA VALLEE DU CANUT

Malgré un site très propice aux chauves-souris, notamment en termes de terrains de chasse et de corridors de déplacement, peu d'individus ont été observés et capturés lors des soirées de prospection. Un seul individu de petit rhinolophe a été observé au moulin du prier. Comme pour les deux autres espèces de chauves-souris, les gîtes peuvent être le facteur limitant le développement de cette espèce.

LOCALISATION SUR SITE



Sources :

- Livre : Les chauves-souris de France, Belgique et Luxembourg, L. Arthur et M. Lemaire, Biotope Editions
- Cahiers d'habitats Natura 2000 (tome 7)
-

Crédits photographiques (de haut en bas) : T. Dubos (photo 1), L. Arthur (photo 2)